



DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-002

Contrat de location longue durée de véhicule et contrat de régie publicitaire sur véhicule loué

Date de la séance : 23 janvier 2023
Date de convocation : 16 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 26
Membres présents : 21
Nombre de votants : 23

**Adopté à la
majorité
(1 Abstention)**

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Me Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Brigitte LOPEZ pouvoir à Mme Hélène LEROY.

Absents excusés : Mme Katiana LEVAVASSEUR, Mme Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Isabel COUDRAY, Mme Hélène LEROY.

Madame le Maire rappelle qu'elle a évoqué, lors du dernier conseil municipal, la possibilité de louer un véhicule neuf, marque DACIA type Jogger 7 places, sur une durée de quatre ans. Afin de financer le loyer correspondant à cette location, qui s'élève à 295 € mensuels HT, la commune souhaite apposer sur le véhicule mentionné ci-dessus des publicités susceptibles de générer des recettes suffisantes, qui lui permettront de régler ce loyer. A cet effet, en plus du contrat de location longue durée, la commune souhaite conclure un contrat de régie publicitaire avec la société INFOCOM-France. Les deux contrats ont été joints à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de location longue durée de véhicule neuf DACIA Jogger 7 places, de quatre années consécutives, sans option d'achat.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de régie publicitaire sur le véhicule loué.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 janvier 2023,

Le Maire,

Isabelle VAUQUELIN

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

